

À partir de 18 ans

ORGANISMES

PUBLIC

CONDITIONS

AIDES

RETRAIT ET
DÉPÔT DU
DOSSIER



Jeunes ADULTES
de 18 à 25 ans
résidant dans le 65

percevant l'ASE, le RSA,
le RSA Jeune, l'AAEH ou
AAH, jeunes demandeurs
d'emplois, étudiants
boursiers

20 à 60 €

CDOS
9, rue André Fourcade
65 000 TARBES
Tél : 05 62 34 28 95
cdos65@wanadoo.fr
<http://hautspyrenees.franceolympique.com>



À partir de 18 ans
résidant à Tarbes

Être inscrit au programme
Mouv'à Tarbes
(renseignements : 05 62 31 40 58)

30 €

Mairie de Tarbes
Direction des Sports
Tél : 05 62 44 38 16
Mail : sport@mairie-tarbes.fr

Séniors 55 ans et plus
résidant à Tarbes

Revenus inférieurs à 12 500 €
par an et par personne

30 €



Lycéens.ne.s et
apprenti.e.s

Être scolarisé en région
Occitanie
Pyrénées – Méditerranée
et détenteur de la carte jeune
région
<http://www.laregion.fr/Aide-a-l-acquisition-d-une-licence-sportive-UNSS>

15 €

La Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée
Direction des sports
Tél : 05.61.39.64.44



Assurés et ayants droit de
la CPAM 65 non retraités
et non éligibles aux autres
aides de ce dépliant

Favoriser la reprise d'une
activité sportive pour des
personnes éloignées du sport
pour différentes raisons
(santé, difficultés
financières....)

Aide
financière
possible

Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
8 Place au Bois,
65000 Tarbes
ass651@assurance-maladie.fr

DES AIDES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



Saison sportive
Jeunes & Séniors
2021 - 2022

Pour favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club, plusieurs organismes accordent des aides financières.

Comité Départemental Olympique Sportif 65



Jeunes de 6 ans à 17 ans, Plusieurs Aides

Demande à faire par LA FAMILLE (un seul dossier à déposer)

RETRAIT et DÉPÔT
du dossier en fonction de
l'adresse du demandeur :
à partir du **30 septembre 2021**

Téléchargeable sur le site des organismes suivants :

CDOS : <http://hautespyrenees.franceolympique.com>

Ville de Tarbes : www.tarbes.fr (rubrique sport)

GIP Politique de la ville : www.agglo-tlp.fr

ORGANISMES

PUBLIC

CONDITIONS

AIDES



Jeunes de 6 à 17 ans
résidant à Tarbes,
Lourdes, Aureilhan

Quotient Familial inférieur à 700

20 à 80 €

Tarbes-Lourdes-Aureilhan
Quartiers Nord et Ouest (Solazur/Debussy)
G.I.P. Politique de la ville T.L.P.
30 avenue Saint Exupéry / 65000 TARBES
mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h
Tél : 05.62.53.34.37 / gip.pvtlp@gip65.fr



Jeunes de 6 à 17 ans
résidant à Tarbes

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée
Scolaire ou de l'Allocation Education
Enfant Handicapé
ou Ressources inférieures à 15 000 €
par an et par représentant légal

20 à 30 €

Tarbes
Tous quartiers sauf Nord et Ouest
Mairie de Tarbes
Direction des sports / Bâtiment Pyrène
65000 TARBES
Permanences : le lundi et le mercredi 9h-12h et 14h-17h
vendredi 9h-12h
Tél : 05.62.44.38.16 / sport@mairie-tarbes.fr

Demande à faire par L'ASSOCIATION SPORTIVE
sur le Compte Asso: <http://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Jeunes de 6 à 17 ans *
résidant dans le 65
17ans révolus au 30/06/2021

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de
Rentrée
Scolaire ou de l'Allocation
Education
Enfant Handicapé

50 €
réduction
immédiate sur
présentation du
courrier de la CAF

Plaquette financée par :

